



FICHE D'INFORMATION

CRITÈRES DE BONNES PRATIQUES PRÉVENTION DE LA VIOLENCE JUVÉNILE DANS LA FAMILLE

Le programme national Jeunes et violence a pour objectif de promouvoir une prévention efficace de la violence chez les jeunes. Il vise à constituer un recueil des connaissances et des expériences relatives aux bonnes pratiques en matière de prévention de la violence, à les diffuser, et à encourager l'échange entre professionnels. Le guide «Critères de bonnes pratiques en matière de prévention de la violence juvénile dans la famille, à l'école et dans l'espace social» est l'une des mesures de ce programme. La présente fiche d'information est un résumé de ce guide et traite spécifiquement du domaine de la famille. Deux autres fiches d'information sont consacrées aux domaines de l'école et de l'espace social.¹

Les critères de bonnes pratiques et les phases du cycle du projet décrits ci-après se fondent sur la littérature scientifique actuelle² et ont été validés avec le concours de représentants des milieux pratiques et scientifiques. Le guide et sa version abrégée, la fiche d'information, ont pour but d'aider à choisir, adapter ou développer le mieux possible les offres et mesures de prévention de la violence juvénile.

Ces documents de travail s'adressent à tous les professionnels, services et institutions concernés par la prévention des comportements violents des jeunes, en particulier dans les domaines de la famille, de l'école et de l'espace social.

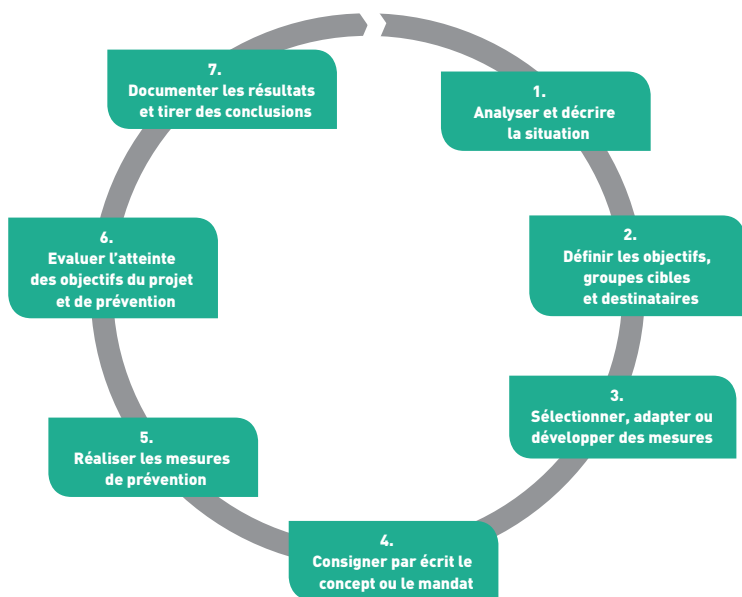
Selon le programme Jeunes et violence, le groupe cible, autrement dit celui où il s'agit de prévenir ou de réduire la violence, est celui des jeunes âgés de 10 à 25 ans. Il n'est en revanche pas judicieux de définir des limites d'âge pour les destinataires des mesures de prévention concrètes. La prévention de la violence juvénile ne se réduit pas aux offres pour les jeunes; ses destinataires sont aussi des enfants en bas âge, des parents, des enseignants, etc.

La mise en œuvre de projets efficaces nécessite une planification rigoureuse. Celle-ci peut être représentée par le schéma du cycle du projet, ci-après. La description du cycle de projet est suivie d'une présentation des critères de bonnes pratiques généraux et spécifiques au domaine de la famille.

¹ Le guide et les fiches d'informations peuvent être consultés ou téléchargés sur www.jeunesetviolence.ch > Bonnes pratiques

² Cf. Fabian et al. (2014). Voir aussi: www.jeunesetviolence.ch/fr/programme-national/mandats-de-recherche.html

LE CYCLE DE PROJET ET SES PHASES



Les sept phases d'un projet constituent un cycle fondamental. Pour commencer, il est capital d'analyser précisément la situation initiale. C'est sur cette base que peuvent ensuite être définis les objectifs, les groupes cibles (Qui doit opérer un changement en terme de violence?) et les destinataires (Qui doit bénéficier de mesures de prévention? Il peut s'agir aussi d'enfants en bas âge, de parents ou d'enseignants).

Une fois ces éclaircissements posés, on peut sélectionner les mesures et offres correspondantes, adapter les offres existantes à la situation, ou les développer. C'est là qu'il est utile de se référer aux bonnes pratiques. Puis vient la formulation d'un concept ou d'un mandat dans la perspective de son financement. Les offres et mesures sont ensuite mises en œuvre et font l'objet d'une évaluation systématique de leur réalisation et de leur efficacité.

Au cours de la dernière phase, il s'agit de documenter les résultats obtenus et les expériences réalisées afin de tirer un bilan. Ce bilan permet ensuite de déterminer si l'offre peut être à nouveau proposée voire transformée en offre régulière, si des ajustements sont nécessaires, si d'autres mesures s'imposent, ou si l'on peut temporairement renoncer à d'autres mesures.

CRITÈRES DE BONNES PRATIQUES GÉNÉRAUX

Les cinq critères généraux revêtent une importance centrale pour les trois domaines que sont la famille, l'école et l'espace social. Des explications complémentaires figurent dans les critères spécifiques correspondants.

Développer et incarner des valeurs prosociales: Les systèmes de valeurs qui n'acceptent pas la violence et mettent en avant un comportement respectueux et pro-social³ envers les autres sont des éléments efficaces pour enrayer ou limiter la violence.

En font partie la capacité à faire confiance aux autres, à accepter le libre arbitre ou l'autonomie de chacun ainsi qu'une communication interpersonnelle harmonieuse. Une telle attitude, développée ensemble, et intériorisée autant que possible par tous, est essentielle.

Garantir la participation des personnes concernées: La participation signifie que les personnes concernées sont également impliquées, à savoir qu'elles font partie des projets et prennent part aux processus de décision et de conception.

La Charte d'Ottawa (Organisation mondiale de la santé / Europe 1986) considère la participation comme un principe fondamental pour le succès de la promotion de la santé et de la prévention. L'hypothèse de base est que les projets sont plus efficaces et plus durables lorsque les personnes à qui ils s'adressent participent activement au processus de changement. Ce principe fondamental vaut aussi dans le domaine de la prévention de la violence. Une culture du dialogue et un style de direction adapté sont indispensables pour obtenir un bon niveau de participation.

Dans une démarche participative de prévention de la violence, les questions suivantes sont centrales: les ressources, les lacunes, les idées et les possibilités, la disponibilité à cogérer et à assumer des responsabilités. La participation constitue un facteur de réussite des projets.

Mettre le travail relationnel au centre: Instaurer une relation fondée sur la confiance permet d'entrer en contact avec les jeunes, les parents ou les autres participants ou personnes concernées. Le travail relationnel avec les jeunes, qu'il soit réalisé par les parents au sein de la famille, par les enseignants et les travailleurs sociaux dans le cadre scolaire ou par les animateurs

³ On dit d'une personne qu'elle a un comportement prosocial lorsqu'elle n'accorde pas seulement de l'importance à son propre bien-être physique et psychique, mais aussi à celui des autres individus. Ce comportement est adopté volontairement, dans le but de faire du bien à l'autre. Il présente des avantages tant pour la personne aidante que pour son interlocuteur (réciprocité).

jeunesse et la police dans l'espace social, demande du temps et de la persévérance. Il représente une grande difficulté pour tous, qu'il faut malgré tout surmonter, car une bonne relation est indispensable pour prévenir efficacement la violence juvénile.

Garantir le professionnalisme dans la prévention de la violence : Pour faire un bon travail de prévention, les acteurs impliqués devraient pouvoir se fonder sur des valeurs et des attitudes claires, disposer des compétences techniques, personnelles et sociales nécessaires, faire preuve de capacité de direction et être capables de piloter un processus et de mener une réflexion sur leur propre action.

Qui dit professionnalisme dit formation initiale et continue, expérience et réflexion (supervision et intervision, notamment), ainsi que travail en réseau. La professionnalisation est un processus permanent, qui fait partie intégrante de la gestion de la qualité.

Favoriser l'approche communautaire et la coopération des acteurs : Les offres de prévention basées sur l'approche communautaires incluent le milieu de vie des groupes cibles et des destinataires et combinent mesures comportementales et mesures structurelles. Favoriser une approche communautaire signifie encourager et exiger que les acteurs se mettent en réseau pour coopérer. Poursuivre des objectifs communs et coordonner les mesures augmente les chances de succès.

Les offres de prévention communautaires devraient toujours aborder la question des milieux de vie des enfants et des jeunes et chercher à modifier des éléments de l'environnement spatial, étant donné que de nombreux facteurs de risque sont structurels.

Comme principe d'action, l'approche communautaire ne concerne pas exclusivement le travail au sein d'associations, de centres pour jeunes ou dans l'espace public, mais aussi les offres au sein des écoles et des familles, et avec elles.

CRITÈRES DE BONNES PRATIQUES DU DOMAINE FAMILLE

Les six critères de bonnes pratiques énumérés ci-dessous sont particulièrement importants pour l'efficacité de la prévention de la violence juvénile dans le domaine de la famille. Dans le guide complet, chaque critère est complété par d'autres explications d'ordre pratique.

Garantir l'accès aux familles : Les offres de prévention doivent être aménagées de manière à pouvoir être adaptées aux compétences et aux besoins des destinataires visés (familles, parents) ainsi qu'à leurs conditions de vie et à leurs possibilités. Barrières linguistiques et culturelles, conditions de vie précaires, contraintes diverses, stress et formation lacunaire peuvent amener certaines familles à ne profiter que peu, voire pas du tout, des offres existantes, de sorte que ces destinataires ne peuvent guère être atteints. Pour être efficaces, les offres de prévention doivent par conséquent tenir explicitement et spécifiquement compte de ces barrières, et s'efforcer de les éliminer ou de les contourner.

Renforcer les familles et leurs compétences : Les familles doivent être confortées dans la conscience de leur propre valeur, dans l'opinion positive qu'elles ont d'elles-mêmes et dans la confiance qu'elles ont en leur propre action. Les parents doivent être renforcés dans leur capacité d'autodétermination afin qu'ils puissent exercer en conscience leur rôle dirigeant au sein de la famille. Les parents et les enfants doivent pouvoir défendre leurs propres besoins et ceux de leur famille.

Soutenir la mise en réseau des familles : Les parents, les enfants et les jeunes doivent être soutenus et encouragés dans la constitution de leur réseau social, en particulier au sein du voisinage et de l'école. Idéalement, l'offre doit comporter des éléments exerçant une influence directe (par ex. en permettant des rencontres et des échanges) et indirecte (par ex. en favorisant les compétences en matière de communication) sur le contexte social des familles.

Adapter l'intensité des offres à la situation de chaque famille : Il convient d'adapter la durée et l'intensité de l'offre à la situation et aux besoins des familles. Dans la prévention sélective de la violence, les projets les plus prometteurs sont ceux qui offrent une intensité élevée. Afin de garantir le caractère durable des mesures de prévention, il est important de solliciter l'engagement des familles participant au projet.

Encourager des attitudes et des comportements pro-

ciaux : Les interactions avec les parents constituent le principal « moteur du changement » en matière de prévention de la violence auprès des enfants et des adolescents. Pour que cela fonctionne, il est important d'adopter un comportement prosocial, c'est-à-dire orienté vers le bien-être d'autrui. Les offres de prévention doivent influencer positivement la communication (style et contenu) entre parents et enfants et dans la famille au sens large. L'apprentissage commun de nouvelles manières de se comporter est particulièrement efficace pour apporter des changements de comportement durables tant chez les parents que chez les enfants.

Développer le professionnalisme des spécialistes : Le professionnalisme et une haute qualification professionnelle des prestataires (par ex. une formation de base spécifique et de l'expérience dans le domaine thérapeutique ou pédagogique) sont la clé de la qualité des offres de prévention destinées aux familles et donc de leur efficacité. Des formations complémentaires ciblées ainsi qu'une supervision régulière des professionnels sont déterminantes pour le succès des projets de prévention.

Les offres doivent en outre s'appuyer sur un concept théorique scientifiquement fondé. Tous les intervenants (autrement dit les professionnels ainsi que les représentants communaux, les services sociaux ou les médiateurs et médiatrices engagés dans le projet) doivent être familiers de ce concept théorique et du modèle d'impact qui en découle.

CONCLUSIONS

Les phases de projet et les critères de bonnes pratiques présentés ici constituent un cadre. Ils donnent des indications quant au choix, à l'adaptation ou au développement des offres et mesures visant à prévenir la violence juvénile, en l'occurrence spécifiquement pour le domaine de la famille. Le fait de parcourir ces phases de travail accroît la probabilité que des projets adaptés au contexte soient mis en œuvre avec efficacité, mais aussi que des offres inadéquates soient écartées. De plus, la réflexion accompagnant l'évaluation stimule le savoir et donc la qualité des mesures de prévention, au-delà des simples offres.

Les critères de bonnes pratiques en matière de prévention de la violence chez les jeunes sont le fruit d'une compilation systématique et résumée des principaux constats de la littérature scientifique actuelle consacrée à cette thématique. Le fait de concentrer volontairement les explications sur quelques critères essentiels pour les trois champs d'action abordés et de renoncer à présenter l'ensemble des critères dans le détail rend ce guide plus lisible, plus facile à appliquer, et donc plus utile. Les critères se veulent universels, tout en offrant la marge de manœuvre nécessaire pour être adaptés au contexte et à la situation.

La prévention de la violence juvénile ne peut être le fruit du travail d'une seule personne, ou d'une intervention unique et ponctuelle. C'est d'ailleurs ce que montrent les critères. Son succès dépend d'une collaboration coordonnée, de l'intégration respectueuse de toutes les personnes et institutions concernées, de la prise en compte de la diversité et d'une approche professionnelle.

Auteurs : Carlo Fabian, Nadine Käser, Tanja Klöti und Nicole Bachmann

Copyright : Office fédéral des assurances sociales, CH-3003 Berne

Graphisme : Cavelti AG, medien. digital und gedruckt

Commande : www.publicationsfederales.admin.ch, vente.civil@bbl.admin.ch

Numéro de commande : 318.854.1F

Téléchargement : www.jeunesetviolence.ch > Bonnes pratiques

Disponible en français, allemand et italien. Première édition, juin 2014